



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
26 janvier 2021
EN MAIRIE DE SAINT JEAN D'ARVEY

Le Conseil Municipal de la commune de St Jean d'Arvey dûment convoqué, s'est réuni le 26/01/2021 en session ordinaire et à huis clos à la Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christian BERTHOMIER, Maire.

Présents : E. PARENT, T. MEROT, V. SANZO, N. FAVRE, D. MORAIN, G. CARRAZ, C. ALLERA, N. MOLLARD, J. BON BETEMPS-PETIT, El. PARENT, G. PETIT, B. GAUTHIER, M.J. DUMAS, A. VINCENT, B. WEILLAND, D. COUSTEIX, F. VINIT

Excusé(e) : P. GUILLON

Invité : L. FIGINI, secrétaire de Mairie

- **Ouverture de séance :**
Par Monsieur le Maire à 20h04.
- Secrétaire de séance :
Madame Vanessa SANZO
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 décembre 2020.
- Arrivée de M. Guillaume PETIT à 20h10.

1. Délibérations :

1.1. Administration générale :

1.1.1 Société Publique Locale agence éco mobilité Savoie Mont-Blanc : rapport de gestion 2019.

Monsieur le maire présente le rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2019 de la Société Publique Locale « agence éco mobilité Savoie Mont Blanc », compétente en matière de conseils et accompagnement en mobilité, aménagement et gestion des services créés le 28 mai 2019.

Selon les dispositions de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, applicables aux S.P.L, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis une fois par an. Celui-ci porte notamment sur les modifications des statuts, les évolutions contractuelles et les orientations stratégiques de la société.

Le Conseil Municipal, prend acte de la communication du rapport qui n'appelle pas d'observation particulière de sa part.

Le maire propose l'adoption de ce rapport.

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

1.1.2 Soutien aux commerçants et artisans.

Monsieur Nicolas FAVRE, adjoint, fait savoir qu'un commerçant occupant un bâtiment communal a sollicité l'abandon d'une partie des loyers perçus par la commune sur l'exercice 2020.

Pour rappel, suite au premier confinement qui avait duré 3 mois, la municipalité avait fait une remise gracieuse de 4 mois de loyer à tous les locataires des logements communaux.

Aujourd'hui, compte tenu :

- Des charges de travaux incombant à la commune qui restent encore à solder,
- Des dispositifs d'aide économique aux entreprises (état, région, département...),
- De la réalité financière de la commune,

il est acté par le conseil municipal de ne pas se substituer aux dispositifs existants.

Cette décision a été communiquée aux demandeurs.

Si la pandémie perdurait et devait mettre en péril la situation économique des locataires professionnels des locaux communaux, une étude au cas par cas serait réalisée en fin d'année. Monsieur Favre ajoute la forte volonté de promouvoir les commerces par le biais d'une signalétique ou autres moyens, suite à la consultation citoyenne.

Il est donc proposé au conseil municipal de poursuivre nos appels à paiement de loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité.

2. Informations diverses :

2.1 Plan bonus-relance : demande de subvention auprès du Conseil Régional

Auvergne-Rhône-Alpes,

Monsieur Thierry MEROT, adjoint, expose que suite à la réalisation de l'étude de faisabilité pour le remplacement de la chaudière de la salle des fêtes, la commune va solliciter la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du « Plan bonus relance », pour réaliser ce remplacement. Une demande de subvention auprès de Grand Chambéry et du FDEC sera réalisée, selon le type de chaudière retenue. Le reste à charge fera l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 50% dans le cadre du Plan « Bonus-relance » mis en place par la Région.

Echanges sur les différents types de chaudières : fioul, pompe à chaleur air/eau et Biomasse (bois granulés/Bois plaquettes).

Aujourd'hui, au regard de l'étude réalisée, des demandes de devis sont en cours pour déterminer la meilleure option.

Monsieur le maire précise que la demande de subvention doit être déposée à la région, au plus tard fin mars 2021, afin de bénéficier de ce plan « Bonus-relance ».

Monsieur MEROT insiste sur la réflexion plus globale qui sera à mener dans une seconde phase, sur l'isolation du bâtiment.

2.2 Incendie au « Bout du Monde » le dimanche 17 janvier 2021

Monsieur le Maire a été alerté par les gendarmes vers 1h45 le dimanche 17 janvier dernier, d'un feu dans un immeuble d'habitation au « Bout du Monde ». Il s'est rendu immédiatement sur les lieux. L'immeuble était la proie des flammes.

Un locataire a été évacué vers l'hôpital en indiquant la présence d'un autre locataire. Cette personne a été retrouvée au 1^{er} étage.

Malgré l'assistance apportée, le décès n'a pu qu'être constaté.

Plus d'une trentaine de pompiers des centres de Chambéry, La Motte Servolex et Montméliant a été mobilisée jusqu'à l'extinction complète des feux.

Les Adjoint(e)s se sont mobilisés le jour même pour :

- Mettre en sécurité le site (barrières de protection à l'extérieur, calfeutrage et bouchage des portes et fenêtres). Un arrêté du Maire a été pris pour en interdire l'accès et éviter un suraccident.
- Accueillir le locataire dans le logement d'urgence communal et lui remettre des denrées alimentaires et de quoi nourrir son chien sauvé des flammes.

- L'emmener le lendemain au vestiaire de la Croix Rouge pour un lot de vêtements et de chaussures.
- L'aider à faire ses démarches administratives, lui délivrer un bon alimentaire et le véhiculer pour faire ses courses.

Monsieur le Maire a adressé aux forces de gendarmerie et aux pompiers un message au nom du conseil municipal pour les remercier et leur témoigner notre reconnaissance dans le cadre de leur exemplaire intervention au cours de ce sinistre.

Il remercie l'ensemble des élus pour les nombreux messages de soutien, d'appui reçus et de solidarité dans ces moments difficiles.

Madame ALLERA, conseillère déléguée tient à « nous féliciter pour notre réactivité ; elle ajoute que la notion d'équipe a pris tout son sens face à ce dramatique incident ».

2.3 Vœux

Le lundi 4 janvier, le maire accompagné de sa première adjointe a présenté les vœux de la municipalité à l'équipe éducative et aux enfants. Ils ont procédé à la remise de masques chirurgicaux dans chaque classe.

Le lendemain, l'ensemble de l'équipe du bureau municipal a présenté ses vœux au personnel de la crèche.

Au regard des conditions sanitaires, Christian BERTHOMIER regrette l'annulation des vœux en présentiel. Une carte de vœux sera distribuée aux habitants le jeudi 28 janvier dans les boîtes aux lettres.

2.4 Colis des aînés

Madame Evelyne PARENT, 1ère adjointe, fait part du nombre de colis distribués : 95 colis, dont 5 pour des Sangerain(e)s résidant en EPHAD. Il reste un colis à remettre à une personne qui est dans sa famille.

De nombreux remerciements ont été adressés en mairie par mail et cartes.

2.5 Point sur les décorations de Noël

Madame Vanessa SANZO, adjointe, présente un bilan financier engendré par les décorations de Noël :

En 2019, 2 400 € avaient été investis uniquement pour la location de la nacelle.

Cette année, nous avons acheté des luminaires (1000€), fait décorer les vitrines des commerçants (850€) et louer la nacelle (730€), pour un coût total de 2 580 €.

L'investissement cette année a pu être réalisé grâce à l'économie sur la location de nacelle. En effet, la pose et dépose des illuminations a été réalisée grâce à monsieur Florian VINIT, conseiller délégué, détenteur du permis nacelle, qui a œuvré avec les agents municipaux.

La convention qui lie la commune avec l'entreprise de location de décoration a pris fin en décembre 2020. Madame Vanessa SANZO, adjointe, précise qu'une réflexion sera menée en 2021 sur l'achat ou la location de matériel de décoration.

2.6 Récolte des sapins

Madame SANZO précise que du 8 au 10 janvier était organisée la collecte des sapins usagés. Un délai supplémentaire d'une semaine a été donné pour permettre aux nombreux Sangerain(e)s de bénéficier du service.

2.7 Consultation de la population

Monsieur Favre, Adjoint, remercie les Sangerains pour leur participation et leurs propositions pertinentes. Les résultats de la consultation seront donnés à la population fin février-début mars. Compte tenu du contexte (fêtes de fin d'année, crise sanitaire, vacances scolaires...), la participation proche de 20% fait de cette première consultation une réussite.

2.8 Convention en cours entre la médecine et la crèche

Information sur la convention en cours entre la médecine et la crèche. Une délibération sera proposée au conseil municipal de mars 2021.

Monsieur Favre explique l'obligation légale d'une convention entre le médecin de la commune et la crèche pour les entrées des nourrissons, la formation des équipes et la régulation de « cas complexes ».

A ce jour, une convention est établie avec un médecin mais un deuxième médecin souhaite intégrer la convention. L'intérêt est d'avoir une disponibilité élargie pour la direction de la structure. Une demande a été faite au Conseil de l'Ordre des médecins afin d'avoir confirmation de cette possibilité de deux médecins référents. Nous attendons la réponse.

2.9 Réflexion cantine scolaire

Une réflexion est en cours avec le concours de Mlle Elodie PARENT, conseillère déléguée en charge de la Petite Enfance, sur la restauration scolaire à Saint Jean d'Arvey et avec la collaboration des parents d'élèves.

Mlle Elodie PARENT explique qu'il a été décidé de tester sur différentes communes la restauration scolaire dont les services se fondent sur le local et le bio.

Monsieur Figini a également relancé le prestataire actuel pour que les engagements initiaux soient respectés. Une amélioration a été constatée.

2.10 Point sur le conseil municipal jeunes

Madame Catherine ALLERA, conseillère déléguée, constate que l'équipe du conseil municipal jeune est investie, avec l'envie de proposer des projets.

6 commissions ont été mises en place. Un projet de visiter l'Assemblée Nationale au printemps est au programme.

2.11 Nouveau portail famille

Mise en œuvre du nouveau portail famille début janvier. Sur la première semaine, aucune pénalité aux familles n'a été appliquée afin de permettre à chacun de s'initier au nouveau portail.

Les fonctionnalités du site sont stabilisées malgré quelques fragilités en ce qui concerne les listes de diffusion. Les techniciens font le nécessaire pour pallier ce dysfonctionnement.

2.12 Nouveau site internet

Le 15 janvier, une présentation au personnel administratif du projet du nouveau site internet communal a été réalisé.

Monsieur Julien Bon Betemps-Petit, conseiller délégué en charge de la communication, a également présenté le nouveau site en conseil municipal.

Celui-ci sera opérationnel le 1^{er} février 2020.

2.13 Commission Grand Chambéry

Nomination des représentants de Saint Jean d'Arvey à la nouvelle commission concertation citoyenne : Mesdames Evelyne PARENT et Dominique MORAIN et Messieurs Nicolas FAVRE et Bernard GAUTHIER.

2.14 Remarques diverses

Madame Marie-Josèphe DUMAS, conseillère, demande quel plan de vaccination Covid est prévu sur Saint Jean, auprès des personnes âgées.

Monsieur le Maire précise qu'un recensement des personnes de plus de 75 ans a été réalisé et transmis à Grand Chambéry, à la demande de la préfecture. L'Agglomération propose un service mobilité pour transporter les personnes qui souhaitent se faire vacciner. Il y a 2 centres de vaccination pour notre territoire : Au centre hospitalier et au Manège, à Chambéry, mais pas de centre de vaccination localement.

Monsieur Guillaume PETIT, conseiller délégué, félicite les agents techniques pour leur réactivité face au déneigement. Le maire souligne leur professionnalisme.

2.15 Dates à retenir

- Commission finances : le 22 février 2021,
- Commission extramunicipale finances : le 10 avril 2021,
- Conseil municipal : le 30 mars 2021.

Fin de séance à 21h29.